

SMICTOM LOT GARONNE BAISE

Comité Syndical du 26 mai 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt et un, le mercredi vingt-six mai à dix-sept heures, le Comité Syndical s'est réuni au siège du Syndicat à Aiguillon, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.
Convocations régulièrement adressées le 20/05/2021.

Nombre de délégués syndicaux
en exercice: 24 délégués

n° ordre 2021-019
Présents : 24 votants : 21

Étaient présents : 24 délégués

Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas : MM. Jean-Pierre GENTILLET, Alain PALADIN, Alain MOULUCOU (*suppléant*), Patrick JEANNEY (départ à 18h40 avant DL 2021-20) remplacé par M. Christophe MELON, François COLLADO (départ à 18h20 avant DL 2021-18) remplacé par Patrick YON, Christian GIRARDI, Christian LAFOUGERE, Michel MASSET, Daniel TEULET, Philippe LAGARDE, Aldo RUGGIERI et Jean-Marc LLORCA (**12 présents**)

Albret Communauté : Mmes Valérie TONIN, Evelyne CASEROTTO et Laurence BENLLOCH (*suppléante*), MM. Joël CHRETIEN (départ à 18h10 avant DL 2021-18), Robert LINOSSIER, Pascal LEGENDRE (*suppléant*) (départ à 18h20 avant DL 2021-18), Lionel LABARTHE (*suppléant*), Henri de COLOMBEL, Alain LORENZELLI, Christophe BESSIERES, Dominique HANROT (*suppléant*) et Didier SOUBIRON (départ à 18h20 avant DL 2021-18), (**12 présents**) puis **9 présents à partir de la DL 2021-18**

Assistaient également à la séance sans pouvoir de vote : MM. Christophe MELON, Patrick YON jusqu'à la DL 2021-18 ensuite remplaçants respectivement de M. Patrick JEANNEY et M. François COLLADO
M. Michel SABATHIER, Maire de ST- PE- ST- SIMON délégué communautaire d'Albret Communauté

Étaient excusés :

Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas : Néant

Albret Communauté : Mme Paulette LABORDE et M. Jean-Louis MOLINIE

Assistaient également à la séance :

Mme Chantal FERRY : Directrice Générale des services
M. Claude BOGALHEIRO : Responsable des services techniques
Mme Aurélie CEREZUELA : chargée de communication
M. Cyril FILLOT : chargé de la prévention déchets
M. Jean-Marc CAMMARATA : DGS Albret Communauté
M. Philippe MAURIN : DGS C.C. Confluent et des Coteaux de Prayssas

AR Prefecture

047-200020550-20210526-2021_019-DE

Reçu le 10/06/2021

Publié le 10/06/2021

N° d'ordre : 2021_019

Objet : création d'une commission d'attribution des subventions aux collectivités ou associations et approbation de son règlement d'attribution.

M. le Président expose :

Les collectivités ou associations participent, en menant des actions de gestion et de réduction des déchets, à atteindre les objectifs fixés par les lois LTECV et AGEC.

En soutenant financièrement ces collectivités ou associations, le SMICTOM LGB souhaite valoriser les initiatives locales.

La commission d'attribution des subventions sera composée :

- ✓ Du Président
- ✓ De la Vice-présidente en charge de la commission « prévention/communication ».
- ✓ Du D.G.S.
- ✓ Des référents prévention / communication.

La commission se réunira à minima une fois par an.

Le SMICTOM LGB prévoit une enveloppe prévisionnelle globale de soutien à la réduction des déchets chaque année, lors de préparation du budget primitif.

Cette enveloppe sera répartie selon les projets reçus puis retenus après analyse des dossiers respectifs par la commission d'attribution des subventions.

Le règlement d'attribution des subventions aux collectivités ou associations est joint en annexe.

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical,

Décide à l'unanimité :

- ✓ D'approuver la création et la composition des membres de la commission d'attribution des subventions aux collectivités/associations
- ✓ D'approuver son règlement d'attribution joint en annexe.
- ✓ D'approuver une période transitoire pour l'année 2021 exclusivement, dérogeant à l'obligation de transmission des dossiers avant le 15/12/2020 et permettant l'attribution de subvention dans la limite des sommes inscrites au budget primitif

Résultats des votes	
Suffrages exprimés	21
Pour	21
Contre	0
Abstention	0

Publication/Affichage : le 10/06/2021

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Le Président

Alain LORENZELLI